

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉON-LE-GRAND  
M.R.C. DE MASKINONGÉ

### **SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 4 AVRIL 2023**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand, tenue le 4 avril 2023, à 19h00. Cette séance a été tenue à la salle du conseil, située au 52, rue de la Fabrique, à Saint-Léon-le-Grand.

Sont présents:     Madame Marilyne Gélinas, mairesse  
                          Monsieur Christian Charette, conseiller Siège numéro 1  
                          Siège numéro 2 VACANT  
                          Siège numéro 3 VACANT  
                          Monsieur Charles Charette, conseiller Siège numéro 4  
                          Madame Louise Ferron, conseillère Siège numéro 5  
                          Siège numéro 6 VACANT

Les membres présents forment le quorum.

#### **A. ADMINISTRATION**

##### **A.1 Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 19h02 par Marilyne Gélinas, mairesse de Saint-Léon-le-Grand. Mitchyll-Jonathan Raymond, greffier-trésorier par intérim, fait fonction de secrétaire. Madame Marilyne Gélinas, mairesse a demandé aux membres du conseil avant le début de la réunion d'enregistrer la réunion et tous ont acceptés. Une mention a été faite aux citoyens lors de l'ouverture de la réunion.

##### **A.2 Adoption de l'ordre du jour**

80-2023

IL EST PROPOSÉ par Charles Charette, appuyé par Louise Ferron et il est résolu que ce conseil accepte l'ordre du jour.

#### **A. ADMINISTRATION**

- 1.- Ouverture de la séance
- 2.- Adoption de l'ordre du jour
- 3.- Approbation des procès-verbaux

- 4.- Suivi du procès-verbal
- 5.- Correspondance

**B. RESSOURCES FINANCIÈRES**

- 1.- Comptes soumis

**C. RESSOURCES HUMAINES**

- 1.- Démission de Michel Lefrançois, conseiller municipal
- 2.- Démission de Marie-Hélène Béland, Conseillère municipale
- 3.- Conditions salariales des employés municipaux - Approbation de l'entente no. 2023-04

**D. RESSOURCES MATÉRIELLES**

**E. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**F. RÉSEAU ROUTIER TRANSPORT**

**G. GESTION DU TERRITOIRE**

- 1.- Inspection du réseau d'égout – contrat de gré à gré
- 2.- Dépôt du plan d'intervention sur la taxe d'accise – TECQ 2019-2023

**H. SERVICE À LA COLLECTIVITÉ**

**I. DIVERS**

- 1.- Ajouts au compte Employeur D de Desjardins

**J. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

**K. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**L. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

### **A.3 Approbation des procès-verbaux**

81-2023 Les membres du Conseil Municipal ont reçu, au plus tard deux jours ouvrables avant la présente séance, copie des procès-verbaux à adopter, ils en ont pris connaissance donc dispensent la greffier-trésorier d'en faire la lecture.

1. Il est proposé par Christian Charette, appuyé par Louise Ferron et il est résolu que le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2023.

Madame la mairesse demande le vote

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents

### **A.4 Suivi du procès-verbal**

PVS 07/03	64	Adoption d'un règlement d'emprunt décrétant un emprunt de 616 098 \$ pour le resurfaçage du tronçon 32 – de la route Barthélemy à 2 km au sud	En attente
PVS 07/03	65	Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) – Dépôt d'un projet pour un plan d'aménagement du parc au terrain des loisirs	En attente

### **A.5 Correspondance**

## **B. RESSOURCES FINANCIÈRES**

### **B.1 Comptes soumis**

82-2023 IL EST PROPOSÉ par Charles Charette appuyé par Louise Ferron et il est résolu que le Conseil de la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand approuve les comptes soumis des chèques, au montant de cent seize mille sept cent vingt-trois dollars et

quarante-six sous (116 723.46 \$) et les salaires, les remises ainsi que le régime de retraite des employés pour le mois de mars au montant de vingt et un mille huit cent cinquante-cinq dollars et soixante-sept sous (21 855.67 \$) et en autorise le paiement.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

## **C. RESSOURCES HUMAINES**

### **C.1 Démission de Michel Lefrançois, conseiller municipal**

83-2023

IL EST PROPOSÉ par Christian Charette, appuyé par Charles Charette et il est résolu que le conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand accepte le dépôt de la lettre de démission de Monsieur Michel Lefrançois à titre de conseiller municipal au siège numéro 3, en date du 7 mars 2023. Le poste sera comblé par des élections partielles dans les quatre mois suivant l'avis de vacance.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

### **C.2 Démission de Marie-Hélène Béland, conseillère municipale**

84-2023

IL EST PROPOSÉ par Charles Charette, appuyé par Louise Ferron et il est résolu que le conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand accepte le dépôt de la lettre de démission de Madame Marie-Hélène Béland à titre de conseiller municipal au siège numéro 2, en date du 7 mars 2023. Le poste sera comblé par des élections partielles dans les quatre mois suivant l'avis de vacance.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

### **C.3. Conditions salariales des employés municipaux - Approbation de l'entente no. 2023-04**

85-2023

IL EST PROPOSÉ par Christian Charette, appuyée par Louise Ferron et il est résolu que le conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand accepte l'entente numéro 2023-04 établissant les conditions salariales des employés municipaux pour l'année 2023, qui seront applicables à compter de la date d'embauche de l'employé.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

**D. RESSOURCES MATÉRIELLES**

**E. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**F. RÉSEAU ROUTIER TRANSPORT**

**G. GESTION DU TERRITOIRE**

**G1. Inspection du réseau d'égout – contrat de gré à gré**

86-2023

CONSIDÉRANT les besoins d'inspections du réseau d'égout de la municipalité dû au dépassement des normes de traitement du réseau sanitaire ;

CONSIDÉRANT l'obligation par le ministère de l'environnement du Québec de faire cette inspection sous peine d'amende ;

IL EST PROPOSÉ par Louise Ferron, appuyée par Charles Charette et il est résolu que le conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand accepte d'octroyer le contrat d'inspection du réseau d'égout à la firme Can Explore au montant de 22 300\$ plus les taxes applicables sous réserve de frais supplémentaires si des services aux besoins sont requis.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

**G.2 Dépôt du plan d'intervention sur la taxe d'accise – TECQ 2019-2023**

87-2023

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Christian Charette, appuyé Louise Ferron, et il est résolu :

- que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et

coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

- que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;
- que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Cette résolution abroge la résolution 28-2023.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

## **H. SERVICE À LA COLLECTIVITÉ**

### **I. DIVERS**

#### **I.1 Ajouts au compte Employeur D de Desjardins**

88-2023      CONSIDÉRANT que la paie aux employés et des élus doit être effectuée ;

CONSIDÉRANT que le greffier-trésorier par intérim doit avoir accès au système de paie afin d'octroyer des accès aux employés ;

CONSIDÉRANT que l'adjointe par intérim est capable de procéder aux paies en utilisant le système Employeur D de Desjardins;

IL EST PROPOSÉ par Louise Ferron, appuyée par Charles Charette et il est résolu que le conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand accepte l'ajout de Mitchyll-Jonathan Raymond, greffier-trésorier par intérim, ainsi que Carole Bureau, adjointe par intérim au compte Employeur D de la municipalité afin de procéder aux paies des employés

et élus.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

**J. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**K. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

89-2023

L'ordre du jour étant épuisé Charles Charrette propose, appuyé par Louise Ferron et il est résolu de clôturer la séance à 19h19.

Proposition adoptée à l'unanimité.

---

Greffier-trésorier par intérim

Je, Marilyne Gélinas, mairesse de la municipalité signe le présent procès-verbal comme si chacune des résolutions ci-dessus était signée individuellement.

---

Mairesse